



28-29
OCTOBRE
2020



PROGRAMME

MERCREDI 28 OCTOBRE 2020



09H30
-
12H30

ATELIERS DE FORMATION

ATELIER 1 « JUSTICE PÉNALE DES MINEURS »

Intervenant : Etienne LESAGE, vice-président de la commission Libertés et droits de l'Homme du Conseil national des barreaux, avocat au barreau de Paris

Dominique ATIAS, experte CNB auprès du GT droit des mineurs, avocate au Barreau de Paris, Vice-Présidente de la FBE

Carole SULLI, experte droit des mineurs, avocate au barreau de Paris

Alice GRUNENWALD, magistrate, chargée de mission CJPM à la DPJJ

Sophie LEGRAND, Juge pour enfant au TJ de Tours, secrétaire nationale du Syndicat de la magistrature

« Quelle justice pénale des enfants à partir du 31 mars 2021 ? » :

L'ordonnance portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs (CJPM) a été publiée le 13 septembre 2019. L'entrée en vigueur de la réforme est prévue pour le 31 mars 2021. Une profonde modification du droit pénal et de la procédure pénale applicable aux mineurs est en cours. Elle impacterait autant la procédure, avec la création de la mise à l'épreuve éducative, du jugement sur la culpabilité et des mesures éducatives provisoires, que la sanction, avec la mesure éducative judiciaire unique composée de différents modules (insertion, placement, santé, réparation). Les avocats doivent donc anticiper ces évolutions et s'appropriier les nouveaux dispositifs de ce code autonome.

ATELIER 2 RÉFORME DU DIVORCE : LA RÉFORME DE LA PROCÉDURE DU DIVORCE CONTENTIEUX

Intervenants : Elodie MULON, secrétaire du Bureau du CNB, avocate au barreau de Paris

Carine DENOIT-BENTEUX, présidente de la commission Textes du CNB, avocate au barreau de Paris, médiatrice

La loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a apporté des modifications importantes à la procédure de divorce contentieuse précisées par le décret n° 019-1380 du 17 décembre 2019. Cette réforme, dont l'entrée en vigueur a été reportée au 1er janvier 2021 en raison de la crise sanitaire, conduit à de nombreuses évolutions procédurales (suppression de la requête initiale, de la phase de non conciliation, instauration d'une audience d'orientation, renforcement des MARD ...) qui seront explicitées au cours de cet atelier animé par des praticiens confirmés de la matière.

ATELIER 3 DROIT ET ENTREPRISES : PROCÉDURES COLLECTIVES

Intervenants : Thomas CHARAT, président de la commission Droit & entreprise du CNB, avocat au barreau de Paris

Alexandra BLANCH, administrateur judiciaire

Valentine COUDERT, avocate au barreau de Paris

Michel DI MARTINO, président du Tribunal de commerce de Lons le Saunier

Thierry MONTÉРАН, avocat au barreau de Paris

Le droit des procédures collectives est un enjeu central du rebond économique. Aussi durant la crise sanitaire, le gouvernement a pris des mesures afin de prévenir et limiter la cessation d'activité des entreprises (ordonnance n° 2020-341 du 27 mars 2020) mais également renforcer significativement l'efficacité des procédures en accélérant ou simplifiant certaines procédures (ordonnance n° 2020-596 du 20 mai 2020). Outre ces mesures, une réforme d'ampleur est annoncée par ordonnance à la suite de l'adoption de la loi PACTE. Dans ce contexte, un point sur l'état du droit en matière de procédures collectives est nécessaire.

ATELIER 4 NUMÉRIQUE : AU CIVIL ET AU PÉNAL, QUELLES NOUVEAUTÉS ?

Intervenants : Vincent PÉNARD, vice-président de la commission Libertés et Droits de l'Homme du CNB, avocat au barreau d'Aix-en-Provence

Sophie FERRY-BOUILLON, membre de la commission Libertés et Droits de l'Homme du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Nancy

Anne-Lise LEBRETON, présidente de la commission Collaboration, avocate au barreau de Paris

Les modes alternatifs de résolution des différends sont plus que jamais au centre des préoccupations. Cet atelier sera l'occasion de faire un point sur le cadre juridique applicable et les outils numériques du CNB pour les avocats : e-médiation et e-procédure participative.

Le droit pénal s'ouvre également au numérique : le CNB vous propose de venir découvrir les spécificités de la communication électronique pénale, de la procédure pénale numérique et des nouveaux outils.



LE
**GRAND
ATELIER
DES AVOCATS**

28-29
OCTOBRE
2020



PROGRAMME
MERCREDI 28 OCTOBRE 2020



CONSEIL NATIONAL
DES BARREAUX
LES AVOCATS

14H00

14H10

DISCOURS D'OUVERTURE

Catherine JONATHAN-DUPLAA, vice-présidente du Conseil national des barreaux, ancienne bâtonnière du barreau d'Aix-en-Provence

14H10

17H00

CONFÉRENCES animées par **François GUGUEN**, journaliste et animateur

RÉSULTATS DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'AVENIR DE LA PROFESSION D'AVOCAT ET LES RÉFORMES QUI EN DÉCOULENT POUR LES AVOCATS

Intervenants :

Manuel DUCASSE, président de la commission Formation professionnelle du CNB, avocat au barreau de Bordeaux

Anne-Lise LEBRETON, présidente de la commission Collaboration, avocate au barreau de Paris

TRANSFORMATION DE LA JUSTICE

Présentation par chaque profession judiciaire.

Intervenants : **Christiane FÉRAL-SCHUHL**, présidente du Conseil national des barreaux

Florent MÉREAU, président de la commission Admission des avocats étrangers du CNB, avocat au barreau de Lille

Céline PARISOT, présidente de l'Union syndicale des magistrats

Nils MONSARRAT, secrétaire national du Syndicat de la Magistrature

Sophie LEGRAND, secrétaire Générale du Syndicat de la magistrature



LE GRAND ATELIER DES AVOCATS

28-29
OCTOBRE
2020



PROGRAMME JEUDI 29 OCTOBRE 2020



09H30

09H40

DISCOURS D'OUVERTURE

Philippe DENRY, président du FIF PL

09H40

12H30

CONFÉRENCES animées par **François GUGUEN**, journaliste et animateur

ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET PROJETS DU PARLEMENT IMPORTANTS POUR LA PROFESSION D'AVOCAT

Présentation par des parlementaires, sur les évolutions législatives et les projets du Parlement impactant les avocats

1^{ère} PARTIE par **Xavier AUTAIN**, président de la commission Communication du CNB, avocat au barreau de Paris

« **URGENCE SANITAIRE-URGENCE LÉGISLATIVE** » ? *(les libertés, plan de relance, nouveaux risques)*

François ASSELIN, président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CPME)

Yves VEYRIER, secrétaire général de la Confédération générale du travail - Force ouvrière

2^{ème} PARTIE par **Bénédicte MAST**, présidente de la commission Accès au droit et à la justice du CNB, avocate au barreau de Coutances- Avranches

« **LA PLACE DES AVOCATS DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE** »

(accès au droit, réforme constitutionnelle, indépendance)

Didier PARIS, député LREM de la Côte d'Or

Pierre MOREL-À-L'HUISSER, député UDI et Indépendants, secrétaire de la commission des lois de l'Assemblée nationale

Laurence VICHNIEVSKY, députée MODEM du Puy-de-Dôme, Vice-présidente de la commission

3^{ème} PARTIE par **Béatrice VOSS**, présidente de la commission Libertés et droits de l'Homme, du CNB, avocate au barreau des Hauts-de-Seine

« **COMMENT ASSOCIER LES AVOCATS AUX RÉFORMES ?** »

(Secret professionnel, justice mineurs, justice de proximité)

Ugo BERNALICIS, député LFI du Nord

Cécile UNTERMAIER, députée SOC de Saône-et-Loire des lois de l'Assemblée nationale

Antoine SAVIGNAT, député LR de l'Oise

Discours officiels

Christiane FÉRAL-SCHUHL, présidente du CNB

Éric DUPOND-MORETTI, garde des Sceaux

14H00

17H00

ATELIERS DE FORMATION

ATELIER 1 - RÉFORME DU DIVORCE : LES AUTRES NOUVEAUTÉS PROCÉDURALES DU DIVORCE ET DES VIOLENCES INTRA FAMILIALES

Intervenants : **Régine BARTHÉLÉMY**, membre du Bureau du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Montpellier

Catherine GAZZERI-RIVET, membre du Bureau du CNB, avocate au barreau de Tours

Aminata NIAKATÉ, présidente de la commission Égalité du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Paris

Venant en complément de l'atelier sur la réforme du divorce contentieux, cet atelier sera consacré aux autres modifications apportées par la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice en matière de divorce et de procédure familiale (procédure pour divorce accepté ou pour altération définitive de la vie conjugale, signature électronique du divorce par consentement mutuel etc.). Un point d'actualité sera effectué sur la nouvelle procédure d'intermédiation des pensions alimentaires et sur les évolutions apportées à l'aide juridictionnelle en matière de procédures familiales.

Cet atelier de formation sera aussi l'occasion pour les avocats de mettre à jour leur connaissances sur les dispositifs de protection contre les violences conjugales, notamment pour les nouveautés procédurales apportées à la procédure d'ordonnance de protection.



28-29
OCTOBRE
2020



PROGRAMME

JEUDI 29 OCTOBRE 2020



14H00
-
17H00

ATELIERS DE FORMATION

ATELIER 2 RELATIONS AVOCATS/CLIENTS : VERS UNE NOUVELLE DONNEE ?

Intervenants : **Dominique DE GINESTET**, présidente de la commission Règles et usages du CNB, avocate au barreau de Dax

Olivier FONTIBUS, président de la commission Exercice du droit du CNB, avocat au barreau de Versailles

Louis DEGOS, président de la Commission prospective du CNB, avocat au barreau de Paris, arbitre, médiateur

Audrey CHEMOULI, présidente de la commission Statut professionnel de l'avocat du CNB, avocate au barreau de Paris

Jacques TAQUET, président du groupe de travail fiscalité au Conseil national des barreaux, avocat au barreau des Hauts-de-Seine

Christophe THÉVENET, membre du Bureau du Conseil national des barreaux, avocat au barreau de Paris

Cet atelier propose une revue des changements récents et en cours dans la relation avocats /clients. Depuis la loi Consommation du 17 mars 2014, la loi Macron du 6 août 2015 et l'ordonnance n° 2016-301 du 14 mars 2016, la DGCCRF exerce un contrôle sur les avocats en matière d'existence de convention d'honoraires, d'affichage des tarifs et d'application du droit de la consommation. Ce qui n'est pas sans poser de problème avec le respect de leur secret professionnel. De nouvelles pratiques se sont faites jour et de nouvelles réformes sont en cours de réflexion. Elles ne manqueront pas d'impacter la relation avocats / clients.

ATELIER 3 COMPLIANCE : L'ENQUÊTE INTERNE

Intervenants : **Anne Laure Hélène DES YLOUSES**, responsable du Centre de Recherches et d'Etudes des Avocats du CNB, avocate au barreau de Paris

Xavier AUTAIN, président de la commission Communication du CNB, avocat au barreau de Paris

Charles DUCHAINE, Directeur de l'Agence française Anticorruption

Sophie NERBONNE, Directrice chargée de co-régulation économique, Commission Nationale Informatique et Liberté

Stéphane BONIFASSI, Avocat au Barreau de Paris, Ancien Secrétaire de la Conférence, Coordinateur du groupe de travail du CNB sur l'enquête interne

Benedicte QUERENET-HAHN, Avocate au Barreau de Paris

Les enquêtes transnationales en droit de la concurrence et en matière de lutte contre la corruption internationale puis la loi Sapin II ont initié un mouvement de formalisation des enquêtes internes qui a nécessité une harmonisation des pratiques. C'est dans ce cadre que le Conseil national des barreaux a adopté lors de son Assemblée générale du 12 juin 2020, le guide pratique de l'enquête interne.

L'atelier sur les enquêtes internes vise à mieux appréhender le spectre des réglementations applicables en la matière et à dessiner les contours d'une méthodologie pour accompagner au mieux les entreprises concernées dans le respect des principes essentiels déontologiques.

ATELIER 4 ATELIER « NUMÉRIQUE » : NOUVELLE VERSION D'E-BARREAU

Intervenants : **Sandrine VARA**, présidente de la commission Numérique du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Lyon

Roy SPITZ, vice-président de la commission Numérique du Conseil national des barreaux, avocat au barreau de Nice

Christophe BORÉ, membre de la commission Numérique du Conseil national des barreaux, avocat au barreau du Val-de-Marne

Isabelle TAVERNY (sous réserve), membre de la commission Numérique du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Fort-De-France

Françoise CASAGRANDE, membre de la commission Numérique du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Bordeaux

Cet atelier sera l'occasion de découvrir les nouveaux outils proposés par le CNB et notamment :

- La nouvelle version d'E-barreau, la plateforme de communication électronique avec les juridictions intégralement repensée pour s'adapter aux besoins des avocats, ainsi que les adaptations procédurales constituant son socle ;
- E-ASSP, la nouvelle plateforme de signature électronique des actes sous signature privée mise à disposition des avocats, ainsi que le cadre juridique dans lequel elle s'inscrit.



LE GRAND ATELIER DES AVOCATS

28-29
OCTOBRE
2020



INFORMATIONS PRATIQUES

12 HEURES DE FORMATION DÉLIVRÉES
au titre de la formation continue

ÉVÉNEMENT SANS FRAIS D'INSCRIPTION



Public visé :

Avocats



Objectifs pédagogiques :

Être à jour des dernières évolutions législatives et réglementaires pour adapter sa pratique professionnelle



Moyens pédagogique et d'encadrement :

Salles adaptées aux ateliers, matériel de formation (ordinateur portable, vidéo-projecteur, écran, paper board) et de production de documents, modérateurs d'atelier.



Mode d'évaluation de la formation :

À l'issue de la formation, chaque participant remplira une fiche anonyme d'évaluation portant notamment sur la qualité des conditions matérielles, la qualité d'animation du formateur, l'intérêt de la formation reçue, l'intérêt du support pédagogique diffusé.



Intervenants / profils recherchés :

Universitaires, professionnels du droit